

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 6 novembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 novembre 2020

EAU – REMBOURSEMENT DE LA PRESTATION DE FACTURATION CONJOINTE PAR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Jacques BILLY à Sophia MARC, Sophie BOUTRIT à Thibault HEBRARD, Christelle CHASSAGNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Thierry DEVAUTOUR à Agnès RONDEAU, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Nicolas ROBIN à Romain DUPEYROU, Yvonne VACKER à Dominique SIX

Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD

Titulaires absents excusés :

Dany MICHAUD, Jérémy ROBINEAU

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Florent SIMMONET

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C84-11-2020-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 NOVEMBRE 2020

EAU – REMBOURSEMENT DE LA PRESTATION DE FACTURATION CONJOINTE PAR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.2121-29 et L.2313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du 16 décembre 2019 approuvant l'adoption du Budget Primitif 2020 du Budget annexe Assainissement et du 10 février 2020 adoptant le Budget Primitif 2020 de la régie des Eaux du Vivier,

Vu les délibérations du 16 juin 2020 approuvant l'adoption du Budget Supplémentaire 2020 du Budget annexe Assainissement et de la régie des Eaux du Vivier,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49.

Considérant que le budget du Syndicat des Eaux du Vivier a été transféré au 1^{er} janvier 2020 dans une Régie à autonomie financière, la régie du service des Eaux du Vivier de la CAN, sur le même périmètre des usagers des communes de Niort, Magné, Coulon, Bessines et Aiffres,

Considérant que la facturation conjointe des taxes et redevances dues à l'eau et de la redevance d'assainissement, a été maintenue afin de permettre un envoi simultané à l'utilisateur, et que le Budget Annexe Assainissement bénéficie ainsi des services de la Régie des Eaux du Vivier,

Considérant qu'à ce titre, le Budget Annexe Assainissement doit verser une participation au Budget en régie à autonomie financière du Service des Eaux du Vivier, selon les modalités décrites ci-dessous et actualisées chaque année.

Cette contribution est déterminée selon les modalités suivantes :

- La participation du budget annexe assainissement est calculée selon le nombre de factures émises en 2019, soit 88 104 factures, auquel on applique un prix unitaire de 1,14 € par facture émise.
- Le montant de la prestation s'élève donc à 100 438,56 €.

Le Conseil d'Agglomération :

- Décide le versement, par le budget annexe Assainissement au budget en régie à autonomie financière du Service des Eaux du Vivier, selon le tableau suivant :

Dépense		Recette	
Assainissement	100 438,56 €	Service des Eaux du Vivier	100 438,56 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Elmano MARTINS

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C84-11-2020-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020